



Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20250626-DEL\_2025\_06\_047-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2025  
Date de réception préfecture : 04/07/2025

## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 26 JUIIN 2025

Le 26 juin 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-06-049), M. Patrick BATOUFFLET (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-06-068), Mme Nathalie PLUMAIL, M. Mohamed DEHBI, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU, M. Michel CINOTTI, Mme Monique BERT, Mme Nicole MARIE, M. Bertrand THORE, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI (arrivée à 20h18), M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, Mme Sabrina DBILI, M. Alexandre BOUGAUD, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-06-053), M. Olivier TRIBONDEAU, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE (n'a pas pris part au vote des délibérations DEL-2025-06-067 et DEL-2025-06-068).

### Absents excusés représentés :

M. Romain MILLARD – pouvoir à M. Patrick BATOUFFLET  
Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à M. Mohamed DEHBI  
Mme Dominique ROUSSEAU – pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE  
M. David POLIZZI – pouvoir à Mme Monique BERT  
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à Mme Nicole MARIE  
Mme Virginie POLIZZI - pouvoir à M. Bertrand THORE  
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. Christophe OLIVIER  
Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL jusqu'à 20h18  
Mme Anne-Sophie CLAUW – pouvoir à Mme Karine LORIN  
M. Théophile ALSAC – pouvoir à Mme Sabrina DBILI  
M. Patrick FAURE – pouvoir à Mme Olivia LUCAS.

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 4 juillet 2025 et de sa publication sur le site de la Ville le 4 juillet 2025.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES DE L'ANNÉE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1,

**Considérant** qu'en application de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des opérations immobilières réalisées par la Commune ou ses mandataires sur l'exercice budgétaire 2024,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Considérant** la présentation à la Commission municipale du 19 juin 2025,

**Considérant** le rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2024 établi comme suit :

### BILAN DES ACQUISITIONS actées et payées sur l'exercice budgétaire 2024 :

Néant.

### BILAN DES CESSIONS actées et encaissées sur l'exercice budgétaire 2024 :

- Cession par voie amiable de l'emprise foncière communale cadastrée section AE n°622, sise Rue François Villon à Villebon-sur-Yvette, d'une superficie totale d'environ 1 m<sup>2</sup>, pour un montant de 110 € TTC :
  - Délibération n° DEL 2024-04-020 en date du 4 avril 2024,
  - Acte de vente authentique signé le 9 juillet 2024.
- Cession par voie amiable à la communauté d'agglomération Paris-Saclay du site de l'ancien refuge animalier, constitué des parcelles cadastrées section AS n°9, AS n°100 et AS n°101, sises en bordure de la rue du Grand Dôme à Villebon-sur-Yvette, d'une superficie totale d'environ 23 158 m<sup>2</sup>, pour un prix de vente de 2 336 475,80 € TTC, dont l'acte de vente date du 22 décembre 2023, comptabilisée en 2024 (Délibération n° DEL 2023-11-091 en date du 30 novembre 2023).

**PRÉCISE** que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2024 sera annexé au compte administratif de la Commune en application de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 26 juin 2025,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER